

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01015

Numéro SIREN : 818 141 574

Nom ou dénomination : LEASH

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2021 sous le numéro de dépôt 19364

Leash

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
123, boulevard Jean Jaurès – 92100 Boulogne Billancourt
RCS Nanterre 818 141 574

ACTE SOUS SEING PRIVE DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 7 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 7 mai

Arthur Bataille, né le 14 avril 1989 à Paris (75), demeurant 18, route de Menilles – 27120 Croisy-sur-Eure

Jules Bataille, né le 23 août 1983 à Paris (75), demeurant 33, boulevard de la Reine, 78000 VERSAILLES,

Briarée, société par actions simplifiée au capital de 2.145.306 euros dont le siège social est situé 33, boulevard de la Reine – 78000 VERSAILLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 898 684 162, représentée par Jules Bataille (la société « **Briarée** »),

Détenteurs de 100 actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »)

Appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Déclarations et renonciations préalables
- Réduction du capital social d'une somme de 340 euros, par voie de rachat d'actions, pour un montant de 2.144.306 euros ;
- Pouvoirs pour formalités

Ont pris les décisions suivantes :

DECISION PRELIMINAIRE
Déclarations et renonciations préalables

Les Associés,

déclarent que l'ordre du jour, le texte des décisions, le rapport du Président, le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements (les « **Documents d'Information** ») ont été tenus au siège social, à la disposition des Associés dans un délai suffisant pour leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les décisions qui leur sont proposées,

déclarent avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,

décident de renoncer à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, des stipulations des statuts dans ce cadre ou relatives au délai d'information,

déclarent, en tant que de besoin, renoncer à se prévaloir du délai légal ou statutaire, le cas échéant, de mise à disposition des Documents d'Information, reconnaissant dès lors expressément que ces Documents d'Information ont été mis à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les décisions mises à l'ordre du jour et déclarant expressément se satisfaire des termes et du contenu de ces rapports.

PREMIERE DECISION

Réduction du capital social d'une somme de 340 euros, par voie de rachat d'actions, pour un montant de 2.144.306 euros

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société :

- (i) **décident** de réduire le capital social d'un montant de 340 euros, pour le ramener de 1.000 euros à 660 euros, par voie de rachat de 34 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, appartenant à la société Briarée ;
- (ii) **décident** de racheter lesdites 34 actions pour un prix unitaire de 63.067,82 euros, soit un montant global de 2.144.306 euros ;
- (iii) **décident** que le rachat desdites actions à la société Briarée interviendra :
 - (a) par voie de paiement en numéraire, à hauteur de 1.394.306 euros ;
 - (b) par voie de remise de 6.813 parts sociales de la société Mocilis, société à responsabilité au capital de 136.260 euros, dont le siège social est situé 125 Boulevard Jean Jaurès - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 509 553 202, valorisées 750.000 euros ;
- (iv) **décident** que la réalisation de la réduction de capital interviendra sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives suivantes :
 - (a) la distribution par Silicom de réserves à hauteur d'un montant minimum de 1.644.863 euros ;
 - (b) l'absence d'opposition des créanciers de la Société à la réalisation de la réduction de capital ou le rejet de celles-ci conformément aux dispositions légales applicables ;
 - (c) l'octroi à la Société d'un prêt bancaire d'un montant total de 2.394.306 euros, d'une durée minimum de 5 ans et à un taux d'intérêt maximum de 2,5% ;
- (v) **décident** que la différence entre la valeur nominale des actions rachetées et le prix de rachat desdites actions, représentant un montant de 2.143.966 euros, sera imputée à hauteur de 124.599 euros, sur le poste « Prime de Fusion », et à hauteur du solde, soit 2.019.367 euros, sur le poste « Report à nouveau », de la Société ;
- (vi) **décident** que les 34 actions ainsi rachetées seront annulées ;
- (vii) **décident** de conférer tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de constater la réalisation des conditions suspensives et, le cas échéant, constater (x) la réalisation de cette réduction de capital, (y) le rachat des 34 actions de la société Briarée et (z) l'annulation desdites actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

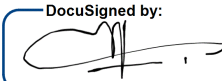
Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

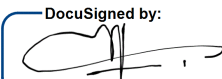
DocuSigned by:

6040BE2D4F134DB...

Arthur Bataille

DocuSigned by:

6D1C5721D77A495...

Jules Bataille

DocuSigned by:

6D1C5721D77A495...

Briarée SAS
Représentée par Jules Bataille